

TRAITÉS

Jacques Bouineau

Traité d'histoire
européenne
des institutions

1^{er}-XV^e siècle

 LexisNexis®
Litec

TRAITÉ D'HISTOIRE
EUROPÉENNE
DES INSTITUTIONS

DU MÊME AUTEUR :

- 1789-1799 : Les Toges du Pouvoir ou la Révolution du droit antique.* Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-le-Mirail et éditions Éché, 1986, XLVII+556 p. Prix Dupin aîné de l'université Paris Panthéon-Sorbonne ; prix du Cercle culturel parisien ; prix Murat de Chasseloup-Laubat.
- Histoire des Institutions – 1750-1914* (en collab. avec Romuald SZRAMKIEWICZ). Paris, Litec, 1989, 1992 (2^e édition), 1996 (3^e édition), 1998 (4^e édition), XVI+693 p. Prix Estrade-Delcros de l'Académie des sciences morales et politiques.
- Droit et société entre mer du Nord et Méditerranée, de la mort d'Auguste à la fin du XV^e siècle.* Paris, Les cours de droit, 1989, 388+VI+VII+IV p.
- Histoire des Institutions – 1^{er}-XV^e siècle.* Paris, Litec, 1994, X+648 p. Prix d'Aumale de l'Académie des sciences morales et politiques.
- Hommage à Romuald Szramkiewicz* (en collab. avec Jacques LAFON, Marie-Bernadette BRUGIERE et Jean-Louis HAROUEL), Paris, Litec, 1998.
- 200 ans de Code civil,* Jacques BOUINEAU et Jérôme ROUX, adpf-ministère des Affaires étrangères, 2004, 208 p.
- Les chemins de Jerusalem* (roman historique, en collab. avec Didier COLUS). Paris, Cerf, 1999, 528 p.
- Les poulains du royaume* (roman historique, en collab. avec Didier COLUS). Paris, Cerf, 2001, 425 p.

Jacques Bouineau

Professeur à l'université de La Rochelle

TRAITÉ D'HISTOIRE
EUROPÉENNE
DES INSTITUTIONS
(I^{er}-XV^e SIÈCLE)

 LexisNexis®
Litec

Éditions du Juris-Classeur
141, rue de Javel - 75015 Paris

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	IX
<i>Liste des abréviations</i>	XIII
<i>Introduction</i>	1
TITRE I	
1 ^{er} -X ^e SIÈCLE	29
LIVRE I	
LA RES PUBLICA : ROME	31
CHAPITRE I	
L'EMPIRE ROMAIN	33
SECTION I. – Rome à son apogée (27 av. J.-C.-284 ap. J.-C.)	34
SECTION II. – Le Bas-Empire (IV ^e -V ^e siècles)	97
CHAPITRE II	
CONSTANTINOPE	141
SECTION I. – Cadres de l'État	143
SECTION II. – Cadres humains	165
SECTION III. – Église	174
LIVRE II	
LES TRANSFORMATIONS DE LA RES PUBLICA	183
CHAPITRE I	
LES ROYAUMES ROMANO-GERMANIQUES	187
SECTION préliminaire. – Le monde barbare jusqu'au VI ^e siècle	188
SECTION I. – Les royaumes des goths	195
SECTION II. – Le royaume des Francs	206
Conclusion du chapitre I	231
CHAPITRE II	
LES CAROLINGIENS	233
SECTION préliminaire. – Les Pépinides	235
SECTION I. – Le pouvoir d'un homme	242
SECTION II. – La puissance des autres	267
Conclusion du titre I	281

TITRE II	
X ^e -XV ^e SIÈCLE	283
LIVRE I	
X ^e -XIII ^e SIÈCLE	285
CHAPITRE I	
ÉCLATEMENT	289
Section I. – Pouvoirs ruraux	289
Section II. – Pouvoirs urbains	335
Conclusion du chapitre I	380
CHAPITRE II	
VERS L'UNITÉ	383
Section I. – L'Église	384
Section II. – Le pouvoir laïque	417
Conclusion du livre I	527
LIVRE II	
XIV ^e -XV ^e SIÈCLE	529
CHAPITRE I	
CRISES	533
Section préliminaire. – Le contexte	533
Section I. – Transformations du pouvoir rural	536
Section II. – Transformations du pouvoir urbain	543
Conclusion du chapitre I	553
CHAPITRE II	
RECONSTRUCTIONS	555
Section I. – Les rois bâtisseurs	555
<i>Sous-section I. – Rois victorieux</i>	555
<i>Sous-section II. – Rois menacés</i>	583
CHAPITRE III	
L'ÉGLISE	591
CONCLUSION	609
<i>Bibliographie</i>	611
<i>Table des cartes</i>	623
<i>Index nominum</i>	625
<i>Index rerum</i>	647
<i>Table des matières</i>	681

AVANT-PROPOS

« Pour que l'Europe vive, il faudra que meure l'Empire romain¹ », écrit L. Febvre. Pourquoi cette opposition entre l'une et l'autre, là où Valéry voyait en Rome un des trois piliers de la culture européenne, avec Athènes et Jérusalem ? Et surtout, qu'a Rome de spécifique par rapport aux autres ?

Entre une conception purement géographique de l'Europe (de l'Atlantique à l'Oural et de l'océan Glacial Arctique à la Méditerranée), et un point de vue politique (réunir des peuples, voire des nations, qui n'ont en commun avec elle que de lui avoir été très souvent hostiles), une autre analyse, fondée sur l'histoire des institutions, peut être proposée.

Si l'on considère qu'une civilisation repose sur des croyances, des valeurs et des mythes aboutissant à la conscience d'appartenance à un groupe, on peut peut-être avancer que les *Europenses* voient le jour lorsque, après la victoire de Charles Martel, Isidore le Jeune célèbre la « grande joie » de la chrétienté. La première affirmation de l'identité européenne se ferait donc contre l'islam. Quelques siècles plus tard, lorsque les chrétiens partent aux croisades, les musulmans les qualifient globalement de *Franj*. Certes, les pèlerins français sont nombreux, mais la dénomination vise tous ceux de la religion du Christ et non pas seulement les sujets du roi de France.

Faut-il pour autant en déduire que l'idée d'Europe repose avant tout sur une opposition à l'islam ? Cela reviendrait à confondre la forme et le fond des civilisations et à sombrer dans la caricature. Le monde musulman, pas plus que le monde chrétien, ne constitue un bloc monolithique, et leurs racines se croisent dans les Écritures. Certains intellectuels pensent même qu'un soufi est en réalité plus proche d'un catholique que des partisans de l'exégèse (qu'elle soit sunnite ou chiite) ou que le catholique ne l'est du protestant, à cause du concept d'homme universel. Mais l'on se situe toujours dans une logique d'opposition.

Pour un historien des institutions, la spécificité d'une civilisation découle de sa forme d'organisation juridique. Mais ici encore les difficultés surgissent de tous côtés. Depuis les Lumières, on nous a appris à considérer qu'il existait un progrès des civilisations et que ce progrès n'était pas seulement de nature technologique : à une humanité dans l'enfance doit succéder une humanité adulte. Archétype de la faiblesse, le Moyen Âge bée comme un graben dans cette évolution qui, au demeurant, a pendant longtemps conçu l'homme moderne comme un nain juché

1. Lucien FEBVRE, *L'Europe, genèse d'une civilisation*, Paris, Perrin, 1999, p. 86.

sur les épaules de ces géants qu'étaient les Anciens. Et l'on présente souvent l'Europe comme l'aboutissement de ce progrès. Elle serait moderne, puisque tout le monde ou presque a oublié que les premiers projets d'union européenne remontent à la fin du Moyen Âge.

L'opposition ne se fait plus, comme dans le cas de l'islam, en termes géographiques, mais en termes temporels. L'Europe serait-elle donc décidément condamnée à se définir par opposition ? L'opposition devrait-elle conduire jusqu'au rejet de Rome ?

Si l'on repart de la forme d'organisation juridique, on constate que Rome a apporté une notion unique : la *res publica* et, plus généralement, une réflexion sur le droit, considéré non comme une technique seulement, mais comme un art aussi : *jus est ars boni et aequi* (Celse). Rome a mis des mots sur des idées anciennes : les anciens Grecs, en réfléchissant sur l'*eisnomia* et l'*ubris* avaient déjà, en termes théoriques, posé les bases de ce que devait être un équilibre social. La conclusion d'Aristote pouvait dès lors advenir : l'homme est un animal politique. Les Égyptiens eux-mêmes avaient bien su distinguer entre les deux corps de pharaon. Pour l'historien des institutions, la société politique sera donc une personne morale reposant sur une définition précise que l'on doit aux Romains, mais dont les racines plongent beaucoup plus loin. Or cet héritage méditerranéen est commun à la chrétienté et à l'islam. On peut donc définir l'Europe de manière juridique, indépendamment de l'opposition entre les deux rives.

Mais si l'on se place sous l'angle juridique, les Vikings nous rappellent que « c'est par la loi que l'on édifiera un pays, c'est par l'illégalité qu'il périra ». Tout comme les Romains, donc, les peuples du nord fondent leur civilisation sur le droit. La différence entre le nord et le sud tient au fait qu'ici le droit et la norme découlent des mots et des concepts, alors qu'ils découlent là d'une pratique. Ici un homme et tous ceux qui sont ses délégués incarnent la *res publica* ; là tous les hommes participent à l'exercice des droits dans la collectivité. Il n'existe pas d'évolution vers la démocratie, mais des formes d'expression d'un pouvoir qui a très souvent trouvé sa source dans le peuple, sans qu'il y ait nécessairement d'opposition avec le *non est potestas nisi e Deo* de saint Paul.

En revanche, on le sait depuis Aristote, aucune forme d'organisation juridique de la société n'est stable : tout équilibre menace d'être rompu par les ambitions de ceux qui sacrifient le « commun profit » à leur intérêt personnel ; la forme de ces dépravations dépendant bien sûr de la nature du pouvoir en place : contre un gouvernement unique évoluant vers la tyrannie se dresseront des oppositions collectives, tandis que face à des pouvoirs atomisés de plus en plus oligarchiques, un homme opposera l'intérêt général.

L'histoire juridique de l'Europe s'est construite en prenant appui sur cette majeure qu'est la notion de droit théorisée par Rome et cette mineure qu'est l'opposition à l'arbitraire du pouvoir en place ; elle unit la permanence et le mouvement, mais les phénomènes ne sont pas de nature identique.

L'assemblée de Salisbury de 1086, au cours de laquelle les vassaux prêtent serment de fidélité au roi, peut être rapprochée des Assises de Tripoli de 1109 : dans les deux cas, le roi est victorieux. Dans le même temps, le roi des Francs ne dispose d'aucune arme juridique pour s'imposer et n'a guère plus d'entregent

qu'un seigneur, même s'il est sacré. Parce que l'équilibre est toujours précaire, la Grande Charte et les Provisions d'Oxford, tout comme les Assises sur la ligèze, constitueront l'antithèse de ce triomphe royal, tout comme l'édification de la *res publica* française permettra au roi de France d'être empereur en son royaume.

De ce point de vue, la bulle d'or d'André II de Hongrie (1222), ou celle de Charles IV de Luxembourg de 1356, à l'instar du statut d'Alsnö de 1279 (disposant que tout combattant à cheval est exempté d'impôt) peuvent être rapprochés des décisions prises à Coulaines ou à Quiercy-sur-Oise quatre siècles auparavant. La paix de Stralsund de 1370, qui prévoit l'élection du roi de Danemark après accord de la Hanse ou le *Model Parliament* de 1295 ne constituent pas des progrès contre un arbitraire : ils traduisent simplement l'évolution d'un rapport de forces. Dans le même temps où la quarantaine-le-roi ou l'asseurement apparaissent en France comme une garantie contre l'arbitraire seigneurial.

Ces péripéties ne sont que des mineures, contingentes des temps et des lieux, qui se déclinent à l'ombre de la majeure : la communauté des hommes soumise aux lois de la *res publica*. Il peut donc ne pas être pertinent de rechercher les lieu et date d'apparition d'étapes présentées selon les écoles de pensée comme autant de marches significatives. Les transformations du monde ne proviennent que des réactions contre les formes juridiques en place au moment où éclatent les oppositions.

Ainsi, il semble bien que Rome doive être la condition d'existence de l'Europe. Dépositaire des cultures égyptienne et grecque, Rome est en effet l'unique réceptacle et réservoir juridique auquel tous, musulmans ou scandinaves, ont un jour puisé ; elle seule permettra de bâtir l'Europe en cherchant à unifier les peuples et à rassembler les cultures au lieu que la primauté donnée aux mineures ne peut que conduire à un affrontement stérile.

Pour achever cette présentation de l'esprit qui animera les pages qui suivent, il reste à dire un mot de la méthode. S'agissant d'un traité et non pas d'un manuel, il n'est pas question de prétendre expliquer toute l'histoire institutionnelle entre le 1^{er} et le xv^e siècle de notre ère des terres géographiquement comprises dans la définition du général de Gaulle : il faudrait de nombreux volumes et l'énergie d'une cohorte de chercheurs. Le but sera de rendre compte d'un mouvement autour de la notion de *res publica*. C'est pourquoi, dans les chronologies, l'on ne retrouvera à titre de symbole que les dynasties ayant régné sur l'« Empire » : Rome, Constantinople, le Saint-Empire et la France, dont le roi s'est dit « empereur en son royaume » et qui a représenté la première construction politique européenne alliant l'héritage impérial et l'idée d'État-nation².

Cela ne signifie pas que les autres peuples n'ont pas contribué à l'édification européenne ; cela veut simplement dire que, dans une perspective juridique issue de Rome, la tradition s'est faite dans cet espace-là, craquelé puis morcelé et qui, en 1956, a constitué l'Europe des six.

2. Faute de place la Russie, rencontre entre le sud et le nord, n'a malheureusement pas pu être incluse dans cette étude. Au demeurant, Moscou ne prend le qualificatif de « troisième Rome » qu'après 1453.

Il existe toutefois une autre tradition en Europe : celle venue de Scandinavie. Sans s'être totalement développée en dehors de la romanité, elle l'a toujours adaptée à son sens de l'organisation pragmatique, quand elle l'a rencontrée. Les similitudes entre le royaume siculo-normand et le royaume anglo-normand ne sont pas fortuites et montrent bien ce que l'esprit empirique peut apporter à des concepts de droit public.

Cet esprit scandinave est en fait celui que Tacite avait découvert chez les Germains et l'étude des sociétés vikings, plus aisée que celle des Germains, permet de mesurer tout ce qui constitue l'autre apport dont la France a bénéficié. Le fruit de ces noces inattendues entre le sud et le nord s'est substitué au modèle romain proprement dit et explique la place qui, dans ces pages, sera consacrée au royaume de France.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Sommaire</i>	VII
<i>Avant-propos</i>	IX
<i>Liste des abréviations</i>	XIII
<i>Introduction</i>	1
TITRE I	
1 ^{er} -X ^e SIÈCLE	29
LIVRE I	
LA RES PUBLICA : ROME	31
CHAPITRE I	
L'EMPIRE ROMAIN	33
SECTION I. – Rome à son apogée (27 av. J.-C.-284 ap. J.-C.)	34
§ 1. – Les institutions impériales	36
A. – EMPEREUR	36
1 ^o Héritage républicain	37
a) Le pouvoir impérial	37
1) Octave-Auguste	37
2) Investiture du prince	38
b) Fondements juridiques du pouvoir impérial	39
1) <i>Imperium</i> proconsulaire	39
2) <i>Tribunicia potestas</i>	40
3) <i>Auctoritas</i>	41
2 ^o Genèse d'un régime nouveau	42
a) Charisme impérial	42
1) Idéologie	42
2) Le droit récupéré et soumis	44
3) Empereur et peuple : la démagogie	46
b) Empereur et religion	47
1) Cultes et culte impérial	47
2) Le christianisme	50
B. – AUXILIAIRES DE L'EMPEREUR	52
1 ^o Cadre institutionnel	52
a) Institutions anciennes	52
1) Magistratures	52
2) Assemblées	54
3) Sénat	55

b) Organes nouveaux	56
1) Conseil impérial (<i>concilium principis</i>)	56
2) Bureaux (<i>officia</i>)	57
3) Services spécialisés	58
2° Pratique institutionnelle	59
a) Personnel administratif	59
1) La bureaucratie	59
2) Limites de la bureaucratie	60
b) Armée et Empire	60
1) Avant le III ^e siècle	61
2) La crise du III ^e siècle et l'armée	62
c) Institutions, hommes et structures	63
1) Impôts	63
2) Justice	65
C. – LE DROIT	67
1° Esprit du droit romain	67
a) Un droit technique	68
1) Héritage	68
2) Le droit de l'empereur	68
b) Droit marqué par la philosophie	69
1) Morale stoïcienne	69
2) Philosophie aristotélicienne	69
2° Droit et pouvoir	70
a) Empereur et droit	70
1) Naissance des constitutions impériales	70
2) Les quatre constitutions impériales	71
b) <i>Jurisprudentia</i>	72
1) I ^{er} siècle	72
2) II ^e et III ^e siècles	73
§ 2. – La société romaine	74
A. – CADRES ADMINISTRATIFS	74
1° L'Italie	75
2° Provinces	76
a) Organisation historique	76
b) Administration	78
3° Villes	80
a) Gestion interne	80
b) Cités et pouvoir central	83
B. – POPULATIONS	84
1° Intégration dans la romanité	84
a) Le citoyen dans l'Empire	84
1) Romanisation	85
2) Cadres de vie	86
b) Le statut juridique du citoyen	86
1) Les citoyennetés	87
2) Édits de Caracalla	87

56	2° Position sociale	89
56	a) Les hommes libres	89
57	1) Honestiores	89
58	2) Humiliores	93
59	b) Dépendants	93
59	1) Esclaves et affranchis	93
59	2) Colons	96
60	Section II. – Le Bas-Empire (IV ^e -V ^e siècles)	97
60	§ 1. – La sclérose institutionnelle	98
61	A. – GOUVERNEMENT CENTRAL	98
62	1° De la tétrarchie à la monarchie	99
63	a) Dioclétien et la tétrarchie	99
63	b) Constantin et le IV ^e siècle	100
65	2° Le pouvoir impérial	102
67	a) L'empereur	103
67	b) La source du pouvoir	103
68	B. – POUVOIRS ASSOCIÉS. POUVOIRS CONCURRENTS	104
68	1° Structures rivales	104
68	a) Église	104
69	1) Empereur et Église	105
69	2) Le catholicisme	109
70	3) Structure	111
70	b) Administration	114
70	1) Importance de l'administration	114
71	2) Gouvernement central	115
72	3) Administration provinciale	117
72	2° Institutions dangereuses	121
73	a) Justice	121
74	1) L'institution judiciaire	121
74	2) Justice et aristocratie	121
75	b) Armée	122
76	1) Héritage	122
76	2) Devenir	123
78	c) Impôt	124
80	1) Système fiscal	124
80	2) Société et impôt	126
83	d) Droit	126
84	§ 2. – Transformations sociales	128
84	A. – LA CAMPAGNE	129
84	1° Puissants et faibles	129
85	a) Potentes	129
86	b) Faibles	131
86	2° Hommes et pouvoirs	134
87	a) Pouvoirs en mutation, droits en devenir	134
87	b) Le grand domaine	135

B. – LA VILLE	135
1° Modification des villes	136
a) Orient	136
b) Occident	137
2° Villes et société	137
a) Magistratures	138
b) Corporations	138
CHAPITRE II	
CONSTANTINOPLE	141
Section I. – Cadres de l'État	143
§ 1. – Gouvernement impérial	143
A. – EMPEREUR	144
1° Avant 610	144
2° Après 610	146
a) Principes politiques	146
1) Eschatologie	146
2) Mission impériale	148
b) Rapports avec le pape	149
c) Nouvelles dispositions de droit public	150
1) Association	150
2) Hérité	151
3) Impératrice	151
B. – GOUVERNEMENT CENTRAL	153
1° Entourage du prince	153
a) Avant 610	153
b) Après 610	154
2° Participation au pouvoir	154
a) Sénat	154
b) Assemblées	155
c) Dèmes	155
§ 2. – Administration	156
A. – ADMINISTRATION LOCALE	156
1° Personnel administratif	156
2° Villes	158
B. – SERVICES ADMINISTRATIFS	159
1° Droit	159
a) Codifications de Justinien	159
b) Siècles intermédiaires	161
2° Justice	161
3° Finances	162
a) Impôt	162
b) Administration financière	163
4° Armée	164

135	Section II. – Cadres humains	165
136	§ 1. – Militarisation	166
136	A. – EXARCHATS	166
137	1° Exarchat de Ravenne	166
137	a) Le commandement de l'exarque	166
138	b) Provinces	167
138	2° Exarchat de Carthage	167
141	B. – THÈMES	168
143	1° Historique	168
143	2° Organisation juridique	169
144	§ 2. – Encadrement des populations	170
144	A. – CAMPAGNE	170
146	1° Jusqu'au VII ^e siècle	170
146	2° À partir du VII ^e siècle	170
146	B. – VILLES	171
148	1° La capitale	171
148	2° Les villes de Province	172
149	Section III. – Église	174
150	§ 1. – Structure	175
150	A. – ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE	175
151	1° Église séculière	175
151	2° Église régulière	176
153	B. – GRANDES RÉFORMES	177
153	1° Concile <i>in Trullo</i>	177
153	2° Réforme stoudite	177
154	§ 2. – Crise iconoclaste	178
154	A. – LES FAITS	179
154	B. – CAUSES DE LA CRISE	180
154	LIVRE II	
154	Les transformations de la <i>Res publica</i>	183
155	CHAPITRE I	
155	LES ROYAUMES ROMANO-GERMANIQUES	187
156	Section préliminaire. – Le monde barbare jusqu'au VI ^e siècle	188
156	§ 1. – La culture barbare	188
156	A. – SOCIÉTÉ INDIGÈNE	188
158	B. – FASCINATION POUR L'ÉTRANGER	190
159	§ 2. – Romains et barbares	192
159	A. – PEUPLES FÉDÉRÉS	193
159	1° Principe : le <i>foedus</i>	193
161	2° Pratique	193
161	B. – COEXISTENCE	194
162	Section I. – Les royaumes des goths	195
162	§ 1. – Royaume wisigothique	196
163	A. – GOUVERNEMENT	196
164	1° Roi	196
164	2° Administration	197

B. – SOCIÉTÉ	199
1° Disparités sociales	199
2° Triomphe aristocratique	201
§ 2. – Royaume ostrogoth	202
A. – ROI	202
1° <i>Flavius rex</i>	202
2° Ordre royal	204
B. – SERVICE DU ROI	204
Section II. – Le royaume des Francs	206
§ 1. – Le roi	208
A. – ALLIANCE DU ROI ET DU PEUPLE	208
1° Le fait	208
a) Installation en Gaule	209
b) <i>Rex Francorum</i>	210
2° La théorie	212
a) Culture	213
b) Loi salique	214
c) Baptême de Clovis	215
B. – DES TEMPS NOUVEAUX	216
1° Premières lignes de faille	217
2° Lignes de fracture	218
§ 2. – Entourage royal	219
A. – LE ROI ET LES LAÏCS	219
1° Jusqu'au VII ^e siècle	220
a) Les proches du roi	220
b) Des pouvoirs centrifuges	222
2° À partir du VIII ^e siècle	223
a) Édit de 614	223
b) Une nouvelle réalité sociale	224
B. – ÉGLISE	226
1° Église séculière et pouvoir politique	227
2° Monastères	228
Conclusion du chapitre I	231
CHAPITRE II	
LES CAROLINGIENS	233
Section préliminaire. – Les Pépinides	235
§ 1. – Du roi au maire du palais, ou la transfiguration de l'autorité	235
A. – EXERCICE DU POUVOIR ET MODÈLE ROMAIN	235
B. – VERS UNE SCISSION CULTURELLE DU ROYAUME DES FRANCS	236
§ 2. – Charles, dit Martel	237
A. – LE POUVOIR SUR LES HOMMES	237
B. – LE POUVOIR SUR L'ÉGLISE	238
§ 3. – L'Église	238
A. – RÉFORME DE L'ÉGLISE	239
B. – ÉGLISE ET POLITIQUE	241

200	Section I. – Le pouvoir d'un homme	242
200	§ 1. – De la royauté à l'Empire : la tendance à l'unité	242
201	A. – LE ROI	242
202	1° Les faits	243
202	2° La théorie	244
202	a) Principes	244
204	b) Conséquences	244
204	B. – § 2. – L'empereur	246
206	1° Contenu du titre	246
208	a) Contexte	246
208	b) Couronnement impérial	247
208	B. – LA CAPITALE, SYMBOLE D'UNITÉ	248
208	§ 2. – L'unité : théorie et pratique	249
209	A. – FAIBLESSES DU TITRE IMPÉRIAL	249
210	1° Charles et Louis	250
212	2° Troubles des IX ^e et X ^e siècles	251
213	a) Partages de l'Empire	252
214	b) L'aristocratie aux aguets	254
215	B. – ARMES DE L'UNITÉ	255
216	1° Le droit	255
217	2° La culture	256
218	C. – L'ADMINISTRATION : FACTEUR D'UNITÉ OU FERMENT DE DIVISION ?	258
219	1° Principes	258
219	a) Structures de l'administration	259
220	b) Une volonté de tout contrôler	260
220	2° Naissance de la féodalité	262
222	a) Dilution du pouvoir	263
223	b) Caractère septentrional de la féodalité	266
223	Section II. – La puissance des autres	267
224	§ 1. – <i>Potentes</i>	267
226	A. – LAÏCS	268
227	1° Philosophie politique	268
228	2° Réalité juridique	269
231	3° Dimension sociale	270
233	B. – L'ÉGLISE	271
235	1° Église et pouvoir politique	271
235	a) Église séculière	271
235	b) Église régulière	273
236	2° Église et spiritualité	274
237	a) Un constat affligeant	274
238	b) L'action des clercs	275
238	§ 2. – <i>Manants</i>	276
238	A. – COLONS	276
239	B. – ESCLAVES	277
241	C. – MARCHANDS	278
	1° Contexte économique	278
	2° L'homme-marchand	280
	Conclusion du titre I	281

TITRE II	
X ^e -XV ^e SIÈCLE	283
LIVRE I	
X ^e -XIII ^e siècle	285
CHAPITRE I	
ÉCLATEMENT	289
Section I. – Pouvoirs ruraux	289
§ 1. – Féodalité	290
A. – ÉLÉMENT SOCIAL	291
1 ^o Pouvoirs	292
a) Ban et banalités	292
b) Grandes principautés territoriales	294
1) Normandie et Flandre	294
2) Aquitaine, Catalogne, Anjou, Blésois	295
2 ^o Faibles	296
a) Serfs	296
1) Statut	296
2) L'état servile	297
b) Libres	298
1) Statut	298
2) L'état de paysan libre	299
c) Autres	299
B. – ÉLÉMENT PERSONNEL	300
1 ^o Lien d'homme à homme	301
a) Hommage	301
b) Foi	302
c) Hommage lige	303
2 ^o Limites à l'arbitraire	304
a) Coutumes	305
b) Justification politique	306
C. – ÉLÉMENT RÉEL	308
1 ^o Tenures nobles	308
a) Généralités	308
b) Dimension juridique	309
2 ^o Tenures paysannes	311
3 ^o Alleux	313
§ 2. – Le monde viking	315
A. – POUVOIRS	316
1 ^o Gestion de la chose publique	316
2 ^o Une ploutocratie	317
B. – SOCIÉTÉ	318
1 ^o Puissants	319
2 ^o Dépendants	321
3 ^o Femmes	323

285	C. – DROIT	325
285	1° Généralités	325
285	2° Droit pénal	327
285	a) Esprit du droit pénal scandinave	327
289	b) Actes délictueux	328
289	1) Meurtre	328
290	2) Coups et blessures	329
291	3) Vol	329
292	4) Délits spécifiques	329
292	c) Procédure	330
294	d) Sanctions	331
294	3° Droit civil	332
294	Section II. – Pouvoirs urbains	335
294	§ 1. – Les villes italiennes	337
294	A. – CONTEXTE D'APPARITION DES COMMUNES	338
295	1° Milan	338
296	2° Florence	338
296	B. – LES COMMUNES	339 ← comp
297	1° Milan	340
297	2° Florence	340
298	C. – ÉVOLUTION DES COMMUNES	341
299	1° De la podestatie à la seigneurie	342
299	2° Florence	343
300	a) Du consulat à la podestatie	343
301	b) Des affrontements internationaux	344
301	c) Les ordonnances de justice	345
302	§ 2. – Les villes françaises	347
302	A. – GÉNÉRALITÉS	349
303	B. – VILLE ET INSURRECTION	352
304	1° Renouveau urbain	352
304	a) Mouvement communal	352
305	b) Consuls	354
306	c) Villes et régime seigneurial	356
308	2° Le document : source de la ville	357
308	a) Charte	357
308	b) Types de chartes	358
309	C. – VILLE ET POUVOIR	360
311	1° Institutions politiques	360
313	a) Symboles	360
315	b) Organes institutionnels	361
316	1) Villes de commune	362
316	2) Villes de consulat	362
317	3) Villes de prévôté	363
318	2° Institutions administratives	363
319	a) Finances	363
321	b) Armée	365
323	c) Justice	366
323	d) Institutions d'assistance	366

D. – VILLE ET SOCIÉTÉ	367
1° Milieux dirigeants	367
a) Jusqu'au milieu du XII ^e siècle	368
b) Fin du XII ^e siècle	368
2° Les « métiers »	369
a) Genèse	369
b) Organisation juridique	372
c) Métiers et politique	374
§ 3. – Les villes du nord	376
A. – AVANT LE XII ^e SIÈCLE	376
1° Les villes vikings	377
2° Structures	377
B. – À PARTIR DU XII ^e SIÈCLE	377
1° Scandinavie	377
2° Allemagne et Angleterre	378
a) Allemagne	378
b) Angleterre	379
Conclusion du chapitre I	380
CHAPITRE II	
VERS L'UNITÉ	383
Section I. – L'Église	384
§ 1. – L'Église et le siècle avant la réforme grégorienne	385
A. – CONTEXTE	385
1° Contexte intellectuel	385
2° Contexte matériel	386
B. – CLERGÉ RÉGULIER	387
1° Environnement	387
2° Cluny	388
3° Les grands monastères	388
C. – PAIX DE DIEU ET TRÊVE DE DIEU	389
1° L'idée de paix	389
2° Implications politiques	390
§ 2. – La réforme de l'Église	391
A. – CONTENU DE LA RÉFORME : PREMIER ACTE DE LA QUERELLE DES INVESTITURES	392
1° Suprématie du pape	392
2° Premières mesures	394
3° Grégoire VII et Henri IV	394
4° Pape et féodalité	395
5° Papauté et Église	395
B. – QUERELLE DES INVESTITURES : DEUXIÈME ACTE	396
1° Premières réponses	396
2° Le XIII ^e siècle	397
3° Coda	398
§ 3. – Église et politique	398
A. – ÉGLISE SÉCULIÈRE	399
1° Une institution fortement charpentée	399
2° Le droit canonique	400
3° L'enseignement	403

B. – ÉGLISE RÉGULIÈRE	406
1° Moines et gyrovagues	406
2° Diversité du clergé régulier	407
C. – ACTION POLITIQUE DE L'ÉGLISE	408
1° L'Église méridionale	408
a) Lutte contre les hérésies	409
b) Les ordres mendiants	412
c) Inquisition	413
2° L'Église septentrionale	414
a) Scandinavie	414
1) Conversions et gouvernement	414
2) Administration ecclésiastique	416
b) Angleterre	416
Section II. – Le pouvoir laïque	417
§ 1. – Constantinople, héritière de la <i>res publica</i> romaine	418
A. – CADRES ROMAINS	419
1° L'empereur	419
a) Place de l'empereur	420
b) Succession au trône	421
2° Le personnel impérial	423
a) Les hommes de l'administration	423
b) Des fonctionnaires ?	424
c) Fonctionnement des services administratifs	425
B. – CONSTRUCTIONS BYZANTINES	428
1° Droit	428
a) L'œuvre de Basile I ^{er}	428
b) L'œuvre de Léon VI	428
2° Armée	429
a) Cadres	429
b) Réalités humaines	431
c) Marine	432
3° Société	432
a) Villes	432
b) Campagnes	434
4° Commerce	436
a) Byzance et l'Italie	436
b) Commerce et politique	438
5° Enseignement	439
a) Avant Constantin Monomaque	439
b) La réforme de Constantin Monomaque	441
c) De Constantin Monomaque à 1204	441
6° Église	442
a) Église séculière	442
b) Église régulière	443
§ 2. – Les royaumes méridionaux	444
I. – LE ROYAUME DE FRANCE	445
A. – FONDEMENTS THÉORIQUES DU POUVOIR	447
1° De l'élection à l'hérédité	448
a) Légitimité d'Hugues Capet	448

b) <i>Rex designatus</i>	451
c) Apanages	452
d) Primogéniture	454
e) Garde du royaume	455
2° Le roi charismatique	455
a) Roi sacré	459
b) Roi vertueux, roi saint	459
c) Roi et Église	461
B. – LE ROI, PUISSANCE SÉCULIÈRE	462
1° La maîtrise de l'espace	462
a) Un domaine en expansion	464
b) Le roi et les villes	465
2° Roi et féodalité	465
a) L'entourage royal	466
b) Reconstruction du royaume par la féodalité	468
C. – LES AUXILIAIRES DU ROI	468
1° L'administration royale	468
a) XI ^e siècle	469
b) XII ^e siècle	471
c) XIII ^e siècle	474
2° Le droit	474
a) Approche intellectuelle	477
b) Approche politique	480
II. – LES ROYAUMES IBÉRIQUES	480
A. – FONDEMENTS THÉORIQUES DU POUVOIR	481
1° Reconquête	481
a) les faits	481
b) La mission	482
1) Dieu et les chrétiens	482
2) Histoire et culture	483
2° Définition du pouvoir	483
a) Roi ou empereur ?	484
b) Accès au pouvoir	485
B. – EXERCICE DU POUVOIR	485
1° Modalités	485
a) Pouvoir régalien	485
1) <i>Fueros</i>	486
2) <i>Cortes</i>	486
b) Roi et féodalité	487
2° Auxiliaires	487
a) Administration	488
b) Église	489
c) Droit	489
d) Commerce	490
§ 3. – Les royaumes septentrionaux	491
I. – LES ROYAUMES SCANDINAVES	491
A. – LE ROI	491
1° Une domination empirique	491
2° Des constructions théoriques	493

B. – L'ENTOURAGE DU ROI	495
1° Serviteurs du roi	495
2° Garde d'élite et administration	496
II. – LE ROYAUME ANGLO-NORMAND	497
A. – HÉRITAGE	497
1° Héritage scandinave	498
a) La Grande Charte	498
b) La justice	499
2° Héritage normand	499
B. ÉVOLUTION	500
1° Assouplissement de l'absolutisme	500
2° Administration	500
III. – LE SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE	501
A. – MYTHE IMPÉRIAL	501
1° Empire	501
2° <i>Dominium mundi</i>	503
B. – RÉALITÉ GERMANIQUE	503
1° Institutions de gouvernement	503
a) Élection	504
b) Héritéité	504
2° Relais administratifs	505
a) Personnel	505
b) Fédéralisme	506
§ 4. – L'Orient latin	508
I. – LE ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM	508
A. – ROI ET ÉGLISE	509
1° Royaume laïc ou royaume ecclésiastique ?	510
2° De la théocratie à la monarchie élective	511
B. – ROI ET SEIGNEURS	512
1° Le pouvoir royal	512
a) Un pouvoir de fait	512
b) Les strates administratives	513
2° Le droit royal	513
a) Garde et régence	514
b) Royauté et féodalité	514
c) La <i>res publica</i> hiérosolymitaine	516
d) Nature politique de la monarchie	516
3° Vers une fédération oligarchique	517
II. – LE ROYAUME SICULO-NORMAND	518
A. – ÉLABORATION DU ROYAUME	518
1° Pouille	518
2° Capoue	519
B. – <i>PROMOTIO REGNI</i>	519
1° Faits	520
2° Droit	520
3° Administration	521
C. – INDÉPENDANCE POLITIQUE	522
1° Duché de Pouille	522
2° Royaume de Sicile	523

III. – L'EMPIRE LATIN DE CONSTANTINOPE	523
A. – <i>PARTITIO ROMANIE</i>	524
1° Empereur	524
2° Venise	525
B. – LE FIEF EN GRÈCE	526
1° Dispositions du traité	526
2° Pratique	527
Conclusion du livre I	527
LIVRE II	
XIV ^e -XV ^e SIÈCLE	529
CHAPITRE I	
CRISES	533
Section préliminaire. – Le contexte	533
§ 1. – Pestilences	534
A. – LA PESTE NOIRE	534
B. – IMPACT DU FLÉAU	534
§ 2. – Guerre de Cent Ans	535
A. – LE CONFLIT	535
B. – CONSÉQUENCES DU CONFLIT	536
Section I. – Transformations du pouvoir rural	536
§ 1. – Vitalité du monde seigneurial allemand	537
A. – DANS LE SAINT-EMPIRE	537
1° Une mosaïque hiérarchisée	537
2° Le groupe nobiliaire	538
B. – LE MODÈLE ALLEMAND EN SCANDINAVIE	538
1° Une aristocratie guerrière	538
2° Institutions nouvelles	539
§ 2. – Affaiblissement de la féodalité française	540
A. – TRANSFORMATIONS DE LA SEIGNEURIE	540
1° Une nécessaire adaptation	540
2° Une volonté de se maintenir	541
3° Les notables	541
B. – LA FÉODALITÉ	542
1° Mort ou survie ?	542
2° Féodalité et roi	543
Section II. – Transformations du pouvoir urbain	543
§ 1. – La puissance hanséatique	544
A. – NAISSANCE EMPIRIQUE	544
1° Imprécision organique	544
2° Fonctionnement empirique	545
B. – RAYONNEMENT INTERNATIONAL	545
1° Fonctionnement violent	546
2° Bouleversement du monde scandinave	546
C. – ABSENCE D'INSTITUTIONS	547
1° Des nécessités commodes	547
2° La puissance matérielle	548

§ 2. – Les villes d'Italie : un enjeu politique	548
A. – UN GOUVERNEMENT OLIGARCHIQUE	548
B. – L'ÉQUILIBRE ITALIEN	549
§ 3. – Affaiblissement du pouvoir urbain en France	550
A. – LES VILLES ET LA GUERRE	550
1° Rôle militaire des villes	550
2° Prix de la guerre	551
B. – LES BONNES VILLES	553
Conclusion du chapitre I	553
CHAPITRE II	
RECONSTRUCTIONS	555
Section I. – Les rois bâtisseurs	555
<i>Sous-section I. – Rois victorieux</i>	555
§ 1. – Le roi de France	556
I. – FONDEMENTS DU POUVOIR	556
A. – LE ROI SOUVERAIN	556
1° Fondements de la royauté	556
a) Fondements théoriques	556
b) Fondements juridiques	560
1) <i>Res publica</i>	561
2) Les légistes	561
2° Droit royal	563
a) Indépendance nationale	563
b) Principes de gouvernement	565
c) Exercice du pouvoir	566
B. – LE ROI ET SES SUJETS	567
1° Les États généraux	567
a) Fonctionnement	567
b) Attributions	568
2° États particuliers	569
II. – LE ROYAUME DE FRANCE	570
A. – ADMINISTRATION	570
1° Entourage du roi	570
2° Service du roi	572
B. – SECTEURS ADMINISTRATIFS	573
1° Justice	574
2° Finances	575
3° Armée	577
§ 2. – Le roi ibérique	578
A. – THÉORISATION DU POUVOIR	578
1° Castille	578
2° Portugal	579
B. – ADMINISTRATION	579
1° Centralisation	579
2° Finances	580
3° Armée	581

C. – CORTES	581
1° Castille et Portugal	581
2° Aragon	582
<i>Sous-section II. – Rois menacés</i>	583
§ 1. – Ambiguïté du roi anglais	583
A. – LE PARLEMENT CONTRE LE ROI	584
B. – LE ROI CONTRE LE PARLEMENT	584
§ 2. – Faiblesse des rois scandinaves	585
A. – POUVOIRS ARISTOCRATIQUES	585
B. – POUVOIR DU ROI	586
§ 3. – Misère de l'empereur	587
A. – LA BULLE D'OR	588
B. – L'EMPIRISME	588
CHAPITRE III	
L'ÉGLISE	591
§ 1. – Avant le Grand Schisme	592
A. – CRISES DANS L'ÉGLISE	592
1° Haut clergé	592
2° Bas clergé	592
3° Clergé régulier	593
B. – ÉGLISE ET ROI DE FRANCE	594
1° Conflit théorique	594
2° La papauté d'Avignon	595
§ 2. – La voie conciliaire	597
A. – CONTEXTE POLITIQUE	597
B. – LES CONCILES	599
1° Concile de Constance	599
2° Concile de Bâle	601
3° Concile de Florence	602
C. – DE NOUVELLES PRATIQUES RELIGIEUSES	603
1° De nouvelles voies de spiritualité	603
a) La <i>devotio moderna</i>	603
b) La piété au sein de la collectivité	604
2° La spiritualité révolutionnaire	605
a) John Wyclif (1320-1384)	605
b) Jean Hus (1370-1415)	606
§ 3. – La phase postconciliaire	606
A. – LE PAPE QUASI-ROI	606
B. – LE ROI QUASI-PAPE	607
CONCLUSION	609
<i>Bibliographie</i>	611
<i>Table des cartes</i>	623
<i>Index nominum</i>	625
<i>Index rerum</i>	647
<i>Table des matières</i>	681

TRAITÉS

Traité d'histoire européenne des institutions 1^{er}-XV^e siècle

Il n'existe pas une Europe, mais deux. La première trouve sa source dans les royaumes issus de la disparition de l'Empire romain ; la seconde a pour berceau le monde du nord.

Entre Rome et ce qui succède à Rome, entre nord et sud, un seul lien, un seul artisan d'interpénétration : l'Église ; en outre, la première manifestation d'une conscience collective européenne s'est produite au lendemain de la victoire de Charles Martel contre les musulmans. *Le premier pilier de l'Europe est chrétien.*

Au cours des quinze premiers siècles de l'ère chrétienne, tout ce qui porte couronne en appelle à l'union. Au détriment sans doute d'une illusoire union de la chrétienté tout entière, se forge peu à peu l'idée de nations qui mettront longtemps à prendre corps. *Le deuxième pilier de l'Europe est national.*

Enfin les peuples européens, qu'ils soient du sud ou du nord, se placent sous la protection du droit pour se prémunir de l'arbitraire d'où qu'il les menace. Les terres méridionales puisent leurs forces dans le droit romain ; l'homme du nord s'en remet aux usages. Nulle part l'individu ne consent à se laisser absorber par le corps social. *Le troisième pilier de l'Europe est juridique.*

Au sein de l'ensemble européen, la France occupe une place originale, en raison de sa situation géographique, en raison de son histoire.

L'objet de ce volume consiste précisément à retracer la formation institutionnelle des contrées européennes, en mettant en lumière la spécificité des vertus, talents et apports des différents protagonistes, depuis l'avènement d'Auguste jusqu'aux grandes découvertes.

L'auteur : Agrégé des facultés de droit et docteur en histoire médiévale, Jacques Bouineau a été successivement professeur aux universités de Poitiers puis de Paris X-Nanterre, chargé de cours à l'université de Paris V, professeur associé aux Écoles de Coëtquidan-Saint-Cyr, et professeur invité à l'université de Aïn-Shams du Caire. Il est actuellement professeur à l'université de La Rochelle. Secrétaire général de l'association internationale des droits de l'Égypte ancienne, il a dirigé l'Institut de droit des affaires internationales du Caire et anime depuis plusieurs années un groupe de recherches international et une revue sur la romanité.

BH2
Prix : 59 €
ISBN : 2-7110-0360-4



Traité d'histoire